

Objet : CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU 01/02 /03 AVRIL 2009
ORGANISATION ET MATERIEL DE VOTE

Paris, le 11 mars 2009

Aux secrétaires de sections

Aux trésoriers ou responsables de sections

Aux membres de la CAN



45, rue des Saints Pères – Paris 5^{ème} – Métro : Saint-Germain-des-Près
LE SNESUP DANS LE TEMPO DE L'ACTION

Cher.e Camarade,

En même temps que les universitaires mènent une bataille historique qui relie les questions d'enseignement supérieur et de recherche, la défense des services publics contre un ensemble cohérent de contre-réformes gouvernementales, le SNESUP prépare aussi son congrès d'orientation.

Tous les syndiqués ont, en ces jours, un rôle crucial à jouer pour mener à bien les batailles revendications, au cœur de notre stratégie syndicale depuis plusieurs années, pour élargir le rôle et l'influence du SNESUP.

Autour de nous, de très nombreux collègues ont leur place dans le syndicat et, immédiatement, pour en déterminer les orientations et participer à leur mise en œuvre. L'avenir de l'enseignement supérieur et celui du SNESUP, étroitement liés, se jouent là.

Jean FABBRI
Secrétaire Général

=====

Modalités d'organisation du Congrès :

Elles sont fournies dans le **texte joint ci-après, publié dans le supplément au mensuel n° 572** qui contient le rapport d'activité (pages 2 à 6), les motions d'orientation (pages 8 à 13), ainsi que le bulletin de vote (page 16).

Tu trouveras ci-joints les documents et matériel indispensables à la préparation du Congrès dans ta section, le listing des adhérents de la section (2 exemplaires nécessaires), les bulletins de vote et les bordereaux récapitulatifs du dépouillement des votes.

Ces documents sont envoyés par courriel, **à imprimer par tes soins**, (pour des raisons de coût et de délai), aux secrétaires de section ou en leur absence aux trésoriers, responsables ou membres du bureau. Il est donc important que les documents soient rapidement utilisés pour préparer collectivement dans chaque section l'organisation de la discussion et des opérations de votes pour le congrès.

Quelques précisions en complément du texte joint sur les modalités d'organisation :

Opérations de vote dans la section locale :

Les sections décident des modalités de vote. Le vote doit s'entourer de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations. Les votes par correspondance doivent être possibles (s'inspirer des modalités retenues pour le vote par correspondance national).

Il est demandé à chaque section **d'organiser effectivement le vote** à son niveau : c'est prioritairement dans ce cadre que les syndiqués doivent pouvoir exprimer leur vote. **Cela implique d'informer en temps utile les syndiqués de la section (au moins 10 à 15 jours avant le congrès) en leur précisant les modalités retenues**, de réaliser le dépouillement des votes et de transmettre bordereau récapitulatif des résultats et liste d'émargement comme indiqué dans le texte joint « Modalités d'organisation »

Utiliser les adresses dédiées au Congrès : fax : 01.44.79.97.19. ; mél : congres@snesup.fr. Joindre au PV des résultats une copie des dernières cotisations reçues et ajoutées au listing.

Retrouver l'ensemble des documents relatifs à la préparation et au déroulement du congrès dans le dossier « Congrès 2009 » sur le site web du SNESUP, à l'adresse : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?cid=410>

a) Préparation du Congrès (vie syndicale, modalités pratiques) :

Pour toute précision, s'adresser à :

Questions générales :

Carmen Alava : sg@snesup.fr

Vie syndicale et fichier :

Sophie-Gaëlle Martin : vie.syndicale@snesup.fr

Modalités pratiques (réservation de chambres...) :

Carmen : sg@snesup.fr

b) Trésorerie :

Maurice Zattara : tresorerie@snesup.fr

Reçois, chère, cher camarade, nos salutations amicales et syndicales.

Jean FABBRI
Secrétaire Général

Maurice ZATTARA
Trésorier National

P.J.

- *Texte sur les modalités d'organisation*
- *Listing des adhérents à utiliser comme P.V. d'émargement dans les opérations de votes (à jour à la date d'envoi de ce message)*
- *Bulletins de vote, bordereau récapitulatif des résultats pour le vote SNESUP, mandat provisoire de délégué*
- *Bulletin de vote, bordereau récapitulatif*
- *Autorisation spéciale d'absence (reproduire en nombre nécessaire)*
- *Ordre du jour et organisation provisoire du congrès*

CONGRES DU SNESUP – 1, 2 et 3 AVRIL 2009
PREPARER ACTIVEMENT LE CONGRES, RENFORCER LE SYNDICAT

MODALITES D'ORGANISATION

Le congrès d'orientation du syndicat se tiendra les 1er, 2 et 3 avril 2009 à l'Université PARIS DESCARTES (Paris 5) – Centre universitaire des Saints Pères – 45, rue des Saints Pères – 75005 – Paris Métro : Saint-Germain-des-Prés (ligne 4)

1. Délégués des sections au Congrès :

Ils sont désignés par les syndiqués de chaque section selon les modalités suivantes :

de 3 à 9 syndiqués :	1
de 10 à 19 syndiqués :	2
de 20 à 34 syndiqués :	3
de 35 à 49 syndiqués :	4
de 50 à 69 syndiqués :	5
de 70 à 99 syndiqués	6
> 100 syndiqués par tranche de 50	+1

Les syndiqués d'un même établissement non rattachés à une section peuvent demander à être représentés au congrès par un participant ayant voix consultative.

Dans le cadre du **droit syndical**, les délégués et participants au congrès bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** qui couvre la durée du congrès ainsi que les "délais de route nécessaires pour s'y rendre".

2. Opérations de vote dans les sections syndicales :

Les sections syndicales organisent les opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité.

La première tâche est celle d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation (supplément mensuel 572) et des autres textes préparatoires sur les thèmes du Congrès (voir www.snesup.fr et forums). Il est dès maintenant nécessaire de programmer avec les syndiqués les réunions (assemblée générale de l'ensemble de syndiqués...) en montrant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat, et de fixer les modalités locales du vote. Informer le secteur [vie.syndicale \(vie.syndicale@snesup.fr\)](mailto:vie.syndicale@snesup.fr) de ces modalités et dates.

Organisation des votes

Tout syndiqué à jour de sa cotisation de l'année universitaire 08-09 est appelé à participer au vote sur le rapport d'activité et sur l'orientation du SNESUP. Les votes par correspondance auprès de la section constituent une des modalités d'organisation. Ils doivent être dépouillés avec les autres votes, mention en étant portée sur le P.V. d'émargement (listing des adhérents).

Le listing nominatif des adhérents, transmis aux secrétaires de section, constitue donc la base de travail des opérations de vote. Il constitue la **liste électorale** des syndiqués à jour de leur cotisation qui seuls peuvent participer aux votes. Ce listing sert de **liste d'émargement** des votants, document nécessaire au contrôle de la commission des mandats. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant la liste des votes reçus à ce titre.

Ce listing est complété par les cotisations reçues par le trésorier de section ultérieurement à la date de réception du listing, et jusqu'au vote de la section. Les cotisations collectées après cette date et/ou les votes correspondants seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Dépouillement des votes

Il sera effectué par les responsables de la section ou les syndiqués désignés à cet effet. Le document récapitulatif des votes des syndiqués de la section sera complété dès l'obtention des résultats. **Aucun système de péréquation des votes n'est effectué : un syndiqué votant = un vote exprimé.**

Transmission des résultats

Une copie de la liste **d'émargement et des documents récapitulatifs des votes** (bordereau) sera **envoyée dès son établissement** au siège du syndicat (commission des mandats). L'original de ces documents, accompagné de tous documents justificatifs (enveloppes signées en cas de vote par correspondance...), sera apporté au congrès par le (ou) les délégué(s) (ce qui constitue la règle) ou par exception en cas d'empêchement du (ou des) délégué(s), transmis pour être déposé au congrès **au plus tard le MERCREDI 1^{er} AVRIL avant 16 heures.**

3. Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat) :

Il peut être admis et validé. Il concerne les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant joindre cette dernière, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. La commission des mandats sera amenée à vérifier et valider ces votes.

Ces votes doivent parvenir (réception au siège) au plus tard le LUNDI 30 MARS. Les votes parvenus après cette date seront reçus pour validation par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote s'opère ainsi :

1° Vote dans une enveloppe vierge (rapport d'activité – orientation) = enveloppe n° 1

Glisser cette enveloppe n° 1 dans une deuxième cachetée (enveloppe n° 2), comportant nom, prénom, section et signature du syndiqué et la mention SNESUP.

3. Glisser **cette enveloppe n° 2** dans une grande enveloppe cachetée (enveloppe n° 3), expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU 78, rue du Faubourg St Denis 75010 Paris, avec la mention « VOTES CONGRES 09 »).

4. Prise en charge des délégués :

Pourront faire l'objet d'un remboursement des frais de déplacement (billet SNCF 2^{ème} classe ou tarif plus avantageux) les délégués élus de la section ainsi que les membres de la CA sortante. Les syndiqués non délégués participant au congrès sans droit de vote verront leur frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son trésorier).

Les repas de midi sont à la charge du syndicat et pris en restauration collective près le lieu du congrès (restaurant universitaire Mabillon). L'hébergement est à la charge des sections syndicales (des chambres d'hôtel ont été réservées par le siège, à proximité du siège du SNESUP ; merci de nous indiquer le plus rapidement possible si vous souhaitez qu'une chambre vous soit réservée. Si certains d'entre vous ont déjà réservé, en prévision du congrès, dans un hôtel proche du siège, merci de nous en informer afin d'éviter les redondances). En cas d'impossibilité manifeste pour la section de prendre en charge tout ou partie des frais engagés, le syndicat national étudiera les possibilités qui sont les siennes d'assumer une partie de la charge.

Dès maintenant :

- Réunir chaque section syndicale et contacter tous les syndiqués
- Envoyer les contributions individuelles ou collectives
- Prévoir l'organisation du vote dans des conditions permettant la plus large participation des syndiqués de la section
- Désigner les délégués au congrès par un vote de l'assemblée de tous les syndiqués
- Renforcer le syndicat en collectant les cotisations manquantes et en proposant l'adhésion aux collègues.



BORDEREAU RECAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

SECTION	
NOMBRE D'ADHERENTS	

.....

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

Nombre de votants :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

.....

VOTE SUR L'ORIENTATION

Nombre de votants :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Action Syndicale	
Ecole Emancipée	
Emancipation	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature

Joindre obligatoirement la liste d'émargement

Apporter au Congrès tous documents utiles (enveloppes signées, ...)



**BULLETIN DE VOTE
VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



**BULLETIN DE VOTE
VOTE SUR L'ORIENTATION**

ACTION SYNDICALE	ECOLE EMANCIPEE	EMANCIPATION	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
---------------------	--------------------	--------------	------------	---------------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



MANDAT PROVISOIRE DE DELEGUE

Nom, prénom :

Section syndicale :

a été désigné au cours de la réunion du

Le secrétaire ou trésorier de la section

(Signature)

NB : ce mandat provisoire est à échanger contre un mandat définitif dès l'arrivée au congrès (secrétariat du congrès).

✂



FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU DELEGUE

Nom, prénom :

Section syndicale :

Délégué par la section syndicale : Membre sortant de la CAN :
(non mandaté par sa section)

Montant des frais de déplacement :

Signature du délégué



PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

MERCREDI 1er AVRIL 2009

9 h 30	Accueil des délégués
10 h 00	Ouverture du Congrès. Interventions d'accueil. Adoption de l'ordre du jour, élection du bureau du Congrès et de la commission des mandats. Intervention du Secrétaire Général sur les compléments au rapport d'activité.
11 h 00	Débat général : Le formidable mouvement dans l'enseignement supérieur et la recherche de cette année universitaire ;
13 h 00	Déjeuner
14 h 30	Suite du débat général
16 h 45	Pause
17 h 00	Travail des commissions(*)
19 h 30	Dîner
soirée	Réunion des courants de pensée

JEUDI 2 AVRIL 2009

8 h 30	Travail des commissions
10 h 30	Pause
10 h 45	Séance plénière – Rapport de la Commission aux Comptes Table ronde : Le mouvement syndical et le SNESUP au cœur de l'actualité
13 h	Déjeuner
14 h 30	Séance plénière : suite du débat général.
16 h 30	Pause
16 h 45	Rapport des commissions 1 et 2 Rapport commission des mandats. Résultats des votes sur l'activité et l'orientation. Intervention du secrétaire général sortant.
18 h	Election de la Commission Administrative Nationale, des Commissions aux Comptes et des Conflits, du Collectif Formation des Enseignants
18 h 30	Réunion de la CA, élection Bureau National, Secrétariat National, Trésorier National, Secrétaire Général
20 h 00	Cocktail

VENDREDI 3 AVRIL 2009

8 h 30	Atelier dimension internationale de l'activité syndicale
10 h 00	Rapport des commissions 3 et 4. Rapport de l'atelier. Votes des textes des commissions
14 h 00	Appel du Congrès
11 h 30	Débat en plénière sur la formation des enseignants, avec la participation des autres syndicats de la FSU
13 h 00	Déjeuner
14 h 00	Appel du Congrès
15 h 00	Clôture du Congrès

(*) Proposition de commissions :

Commission 1 : Etablissements, statuts, LRU

Commission 2 : Recherche, rôle des conseils scientifiques, CNU, CoNRS

Commission 3 : Formations : mastérisation, concours, rôle et place des IUFM dans les universités ; IUT ; formations professionnalisantes ; Entrée dans le supérieur ; Paysage du supérieur renoué

Commission 4 : Vie syndicale



CONVOCAATION A REMETTRE
AU CHEF D'ETABLISSEMENT

**Application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat
(Autorisation Spéciale d'absence).**

Le Congrès national du SNESUP se tiendra les

MERCREDI 1er, JEUDI 2 et VENDREDI 3 AVRIL 2009
à l'Université Paris Descartes (Paris V)
Centre universitaire des Saints Pères
45, rue des Saints-Pères – 75005 - PARIS

L'autorisation spéciale d'absence porte outre la durée des réunions statutaires elles-mêmes, sur les "délais de route" nécessaires pour s'y rendre.

Fait à Paris, le 25 février 2009

Jean FABBRI

Secrétaire Général

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU
78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS
Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. – Fax : 01. 44. 79. 97. 19.